

INFORMATIONS
SEMESTRIELLES
DÉCEMBRE 2023

AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EURO INVESTMENT GRADE UCITS ETF

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre

CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EURO INVESTMENT GRADE UCITS ETF DR

Sommaire

Pages

Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	9
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	11
Informations spécifiques	12
Attestation du commissaire aux comptes	13
Portefeuille Titres Détaillé	14

OPCVM AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EURO INVESTMENT GRADE UCITS ETF DR

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

Modalité de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Capitalisation.

Régime fiscal

Le Fonds est éligible au contrat d'assurance vie. Le Fonds pourra donc servir de support de contrat d'assurance vie libellé en unités de compte.

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPCVM, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou un professionnel afin de déterminer les règles fiscales applicables à sa situation particulière, avant tout investissement. Certains revenus distribués par l'OPCVM à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Indicateur de référence

L'indicateur de Référence du Fonds est l'Indice FTSE MTS Eurozone Government Bill 0-6 Month Capped, de type total return (i.e. réinvestissant les coupons des composants) libellé en euro.

L'Indice FTSE Eurozone Government Bill 0-6 Month Capped est un indice « obligataire », calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux FTSE International Limited (« FTSE »).

Les obligations entrant dans la composition de l'Indice FTSE Eurozone Government Bill 0-6 Month Capped sont issues de l'univers des titres émis par les gouvernements des Etats membres de la zone euro ayant une maturité comprise entre 0 et 6 mois et ayant au moins deux notations dans la catégorie Investment Grade chez les agences de notation S&P, Moody's et Fitch, i.e. supérieures ou égales à BBB- chez S&P et Fitch, Baa3 chez Moody's.

Frais et commissions de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion : 0,14% TTC.

Commission de souscription acquise au Fonds : 1% maximum.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, cet OPCVM a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans le prospectus et repris dans les rubriques :

- Annexes aux comptes annuels/- Frais de Gestion.

- Capitaux propres/-Commissions de souscription et/ou rachat/- Frais de Gestion.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, le plus fidèlement possible, la performance de l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BILL 0-6 MONTH CAPPED (cf. section « Indicateur de Référence »), quelle que soit son évolution, positive ou négative.

La gestion vise à obtenir un écart entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BILL 0-6 MONTH CAPPED (ci-après « l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BILL 0-6 MONTH CAPPED ») le plus faible possible. Ainsi, l'objectif d'écart de suivi (« tracking error ») maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BILL 0-6 MONTH CAPPED est de 2%.

Si le « tracking error » devenait malgré tout plus élevé que 2%, l'objectif serait de rester néanmoins à un niveau inférieur à 15% de la volatilité de l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BILL 0-6 MONTH CAPPED.

OPCVM AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EURO INVESTMENT GRADE UCITS ETF DR

Stratégie d'investissement

La gestion du Fonds est de type « passive ».

1. Stratégie utilisée :

Le Fonds fait l'objet d'une gestion indicelle dont l'objectif est de répliquer les évolutions de la performance de l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BILL 0-6 MONTH CAPPED selon une méthode de réplication directe de l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BILL 0-6 MONTH CAPPED qui consiste à investir dans les titres financiers entrant dans la composition de l'Indice dans des proportions extrêmement proches de celles de l'Indice.

La Société de Gestion pourra décider d'utiliser la technique dite par « échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indice (et non tous les titres), dans des proportions différentes de celles de l'Indice ou bien même à investir dans des titres n'entrant pas dans la composition de l'Indice.

Zone géographique des émetteurs des titres composant l'indice	Pays suivants de la zone euro : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas et Portugal
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de l'indice	Entre 0 et 0,5
Fourchette de sensibilité aux spreads de crédit	Non applicable
Devise de libellé des composants de l'indice	L'euro (EUR)
Niveau de risque de change supporté	Néant

Le Fonds respectera les règles d'investissements édictées aux articles R214-21, R214-22 et R214-23 du CMF.

L'actif du Fonds composé des actifs détenus directement et décrits dans la rubrique « Actifs utilisés » respecte les dispositions de l'article R 214-21 du CMF.

L'exposition du Fonds à l'indice peut bénéficier des ratios dérogatoires applicables aux OPCVM indicels mentionnés à l'article R214-22 du CMF. Cet article dispose que l'indice peut être composé jusqu'à hauteur de 20% maximum d'actions ou de titres de créance émis par une même entité, cette limite pouvant être portée à 35% maximum pour une seule entité émettrice lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment sur des marchés réglementés où certaines valeurs mobilières ou certains instruments du marché monétaire sont largement dominants.

Conformément à l'article R214-23 du CMF, par dérogation à l'article R214-21 du CMF, le Fonds peut placer, selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de ses actifs dans différents titres financiers éligibles et instruments du marché monétaire mentionnés au 1° du IV de l'article R. 214-21.

Ces titres financiers éligibles et instruments du marché monétaire appartiennent à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission n'excèdent 30% du montant total de l'actif du Fonds.

Information sur l'intégration des risques de durabilité

LA Société de Gestion applique une Politique d'Investissement Responsable qui consiste en une politique d'exclusions ciblées selon la stratégie d'investissement.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

OPCVM AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EURO INVESTMENT GRADE UCITS ETF DR

Aussi, la Société de Gestion considère la prise en compte des principales incidences négatives à travers sa politique d'exclusions normatives. En l'espèce, seul l'indicateur 14 (Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) est pris en compte. Les autres indicateurs ainsi que la notation ESG des émetteurs ne sont pas pris en compte dans le process d'investissement.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la Société de Gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2. Actifs utilisés (hors dérivés intégrés) :

- Titres :

Le Fonds sera investi, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, dans des titres, jusqu'à 100% de son actif net. Toutefois en cas d'ajustements liés aux souscriptions/rachats, l'investissement peut dépasser de manière résiduelle cette limite.

Le Fonds sera en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés de taux de la zone euro.

Les titres à l'actif du Fonds seront principalement les titres composant l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BILL 0-6 MONTH CAPPED.

Pour contribuer à la réalisation de son objectif de gestion et/ou gérer les flux intermédiaires, le Fonds pourra détenir des obligations et des titres de créances, et instruments du marché monétaire libellés en euro.

- Instruments de taux :

Le Fonds pourra détenir des instruments financiers de type monétaire et/ou obligataire de toute nature des pays de la zone euro.

Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales, ...), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% des instruments de dette.

La sensibilité du Fonds aux taux d'intérêts sera comprise entre 0 et 0,5.

- Titres de créances, et instruments du marché monétaire libellés en euro :

La gestion de la trésorerie peut être effectuée à travers la détention d'instruments du marché monétaire.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de Gestion.

En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations minimales de AA dans l'échelle S&P et Moody's.

Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (Etats, collectivités territoriales), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% des instruments de dette. La durée moyenne de ces instruments sera inférieure à 10 ans.

- Parts ou actions d'OPCVM :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM. Ces OPCVM sont représentatifs de toutes les classes d'actifs, dans le respect des contraintes du Fonds.

OPCVM AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EURO INVESTMENT GRADE UCITS ETF DR

Il peut s'agir d'OPCVM gérés par la Société de Gestion ou par d'autres entités appartenant ou non au Groupe Crédit Agricole SA - y compris une société liée.

3. Instruments dérivés :

La sélection des contreparties est effectuée selon la procédure en vigueur au sein d'Amundi et repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché.

Ceci se traduit notamment par :

- une double validation des contreparties par le responsable d'Amundi Intermédiation et par le Comité Crédit d'Amundi Asset Management après analyse de leurs profils financiers et opérationnels (nature d'activités, gouvernance, réputation, etc.) par une équipe d'analystes crédit indépendante des équipes de gestion.
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

Amundi AM s'appuie sur l'expertise d'Amundi Intermédiation dans le cadre d'une prestation de service quant à la sélection des contreparties.

Amundi Intermédiation propose à Amundi AM une liste indicative de contreparties, dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi (groupe), sur les aspects de risque de contreparties.

Cette liste est validée ensuite par Amundi AM lors de comités ad-hoc, « Comités Broker ». Les Comités Broker ont pour objet :

- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) par intermédiaire/contrepartie, par type d'instrument et par marché le cas échéant ;
- de se prononcer sur la qualité de la prestation de table de négociation d'Amundi Intermédiation ;
- d'effectuer la revue des courtiers et contreparties, et d'en arrêter la liste pour la période à venir. Amundi AM peut décider de restreindre la liste, ou demander de l'élargir. Toute proposition d'élargissement de la liste des contreparties par Amundi AM lors d'un comité, ou ultérieurement, est alors à nouveau soumise à l'analyse et l'approbation du Comité Risque de Crédit d'Amundi.

Les Comités Broker d'Amundi AM rassemblent les Directeurs de Gestion ou leurs représentants, les représentants de la table de négociation d'Amundi Intermédiation, un responsable des opérations, un responsable du Contrôle des Risques, ainsi qu'un responsable de la Conformité.

Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

- Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

- Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir :

- action
- taux
- change
- crédit
- volatilité

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition
- arbitrage
- trading
- autre nature

OPCVM AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EURO INVESTMENT GRADE UCITS ETF DR

- Nature des instruments utilisés :

futures : sur obligations et indices

options : sur obligations et indices

contrat d'échange à terme (« total return swap ») : sur obligations et indices

Le Fonds pourra conclure des contrats d'échange de deux combinaisons parmi les types de flux suivants :

- taux fixe

- taux variable (indexés sur l'Eonia, l'Euribor, ou toute autre référence de marché)

- performance liée à une ou plusieurs devises, actions, indices boursiers ou titres cotés, OPC ou fonds d'investissement

- dividendes (nets ou bruts)

change à terme

obligations puttables (jusqu'à 10% de l'actif net)

obligations callables (jusqu'à 10% de l'actif net)

autre nature

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

reconstitution d'une exposition synthétique à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BILL 0-6 MONTH CAPPED via l'utilisation de total return swaps.

gestion des flux intermédiaires (dividendes, souscriptions/rachats ...) pour atteindre le degré d'exposition souhaité à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BILL 0-6 MONTH CAPPED via l'utilisation de futures.

gestion des flux intermédiaires (dividendes, souscriptions/rachats ...) pour atteindre le degré d'exposition souhaité à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BILL 0-6 MONTH CAPPED via l'utilisation d'options.

Les obligations puttables et callables sont utilisées pour ajuster l'exposition au marché du crédit

Ces instruments sont susceptibles de servir de couverture jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds.

Le Fonds n'aura pas recours à la surexposition de ses actifs : la somme des engagements sur dérivés et dérivés intégrés est limitée à 100% de l'actif net du Fonds.

4. Titres intégrant des dérivés :

Néant.

5. Dépôts et liquidités :

Le Fonds peut, dans la limite de 20% de son actif net effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion du Fonds en lui permettant de gérer la trésorerie.

6. Emprunt d'espèces :

De manière exceptionnelle et temporaire, le Fonds pourra avoir recours, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

7. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :

Néant.

Informations relatives aux garanties financières (acquisition et cession temporaires de titres) et aux contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Nature des garanties financières :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le Fonds peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces.

OPCVM AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EURO INVESTMENT GRADE UCITS ETF DR

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la nature, la maturité, la qualité de crédit et la devise ainsi que la volatilité des prix des titres et le résultat des simulations de crises réalisées.

Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la Société de Gestion. Ils doivent être :

- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPCVM,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans.

Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la Société de Gestion : www.amundi.com et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçu : Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la Politique Risques de la Société de Gestion.

Réutilisation du collatéral titres reçu :

Non autorisé : Les titres reçus en garantie ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

Profil de risque

Risque lié aux évolutions de l'indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BILL 0-6 MONTH CAPPED
Facteurs susceptibles d'influencer la capacité du Fonds à répliquer la performance de l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BILL 0-6 MONTH CAPPED

Risque de taux

Risque de crédit

Risque juridique

Risque de liquidité

Risque de liquidité sur une place de cotation

Risque en matière de durabilité

Risque de calcul de l'Indice

OPCVM AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EURO INVESTMENT GRADE UCITS ETF DR

Compte rendu d'activité

Le Fonds a pour objectif de répliquer au plus près l'évolution de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bill 0-6 Month Capped, coupons réinvestis (Total Return), en euro, à la hausse comme à la baisse.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EURO INVESTMENT GRADE UCITS ETF DR et de son benchmark s'établissent à :

- Part C en devise EUR : 1,76% / 1,83%.
- Part C2 en devise MXN : 6,01% / 6,14%.
- Part C1 en devise EUR : 1,76% / 1,83%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GERM TREA BILL ZCP 17-01-24	32 528 176,08	11 238 805,37
GERM TREA BILL ZCP 21-02-24	29 278 319,20	9 387 095,78
GERM TREA BILL ZCP 22-11-23	11 041 132,90	22 304 012,70
GERM TREA BILL ZCP 18-10-23	8 380 403,68	21 488 516,28
GERMAN TREASURY BILL ZCP 131223	10 286 330,74	18 745 620,67
GERMAN TREASURY BILL ZCP 200324	23 684 321,50	5 199 735,26
FRAN TREA BILL BTF ZCP 29-11-23	6 524 526,51	18 251 975,86
GERMAN TREASURY BILL ZCP 170424	19 184 232,44	3 475 264,23
ITALY BUONI TES BOT ZCP 141223	7 155 849,66	15 061 478,69
GERM TREA BILL ZCP 20-09-23	4 069 009,33	18 094 097,90

OPCVM AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EURO INVESTMENT GRADE UCITS ETF DR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EURO INVESTMENT GRADE UCITS ETF DR

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EURO INVESTMENT GRADE UCITS ETF DR

Informations spécifiques

Droit de vote

Conformément à la politique que la société de gestion s'est fixée et conformément au règlement du Fonds, la société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L.444-3 du Code du travail.

Les documents intitulés « Politique de vote » et « Rapport d'exercice des droits de vote » élaborés par la société de gestion conformément à la réglementation sont disponibles sur demande.
Le présent OPCVM n'a pas été retenu dans la liste des fonds qui votent actuellement.

Soft commissions

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions de Mouvements.

Commission en nature

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions en Nature.

Utilisation Dérivés de crédit

Le FCP n'a pas utilisé sur l'exercice de Dérivés de Crédit.

Fonds du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

• Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.



ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Composition de l'actif au 29 décembre 2023

AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EUROMTS INVESTMENT GRADE UCITS ETF DR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EUROMTS INVESTMENT GRADE UCITS ETF DR, et en application des dispositions de l'article L.214-17 du Code monétaire et financier et de l'article 411-125 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre la présente attestation dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.03.01 15:06:48 +0100

.....
PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

OPCVM AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EURO INVESTMENT GRADE UCITS ETF DR

Portefeuille titres détaillé en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
GERMAN TREASURY BILL ZCP 150524	EUR	15 534 000	15 326 756,70	4,20
GERMAN TREASURY BILL ZCP 170424	EUR	16 005 000	15 835 357,14	4,34
GERMAN TREASURY BILL ZCP 190624	EUR	12 240 000	12 036 218,79	3,29
GERMAN TREASURY BILL ZCP 200324	EUR	18 829 000	18 683 815,85	5,12
GERM TREA BILL ZCP 17-01-24	EUR	21 654 000	21 622 383,27	5,92
GERM TREA BILL ZCP 21-02-24	EUR	20 241 000	20 139 193,02	5,52
TOTAL ALLEMAGNE			103 643 724,77	28,39
BELGIQUE				
BELGIUM TREAS BILL ZCP 090524	EUR	3 157 000	3 116 572,94	0,85
BELGIUM TREAS BILL ZCP 110124	EUR	7 204 000	7 198 143,91	1,98
BELG TREA BILL ZCP 07-03-24	EUR	6 026 000	5 986 991,42	1,64
TOTAL BELGIQUE			16 301 708,27	4,47
ESPAGNE				
SPAI LETR DEL TESO ZCP 07-06-24	EUR	6 684 000	6 580 320,47	1,80
SPAI LETR DEL TESO ZCP 08-03-24	EUR	6 685 000	6 640 613,04	1,82
SPAI LETR DEL TESO ZCP 12-04-24	EUR	6 428 000	6 362 763,99	1,74
SPAIN LETRAS DEL TES ZCP 090224	EUR	6 857 000	6 831 421,83	1,87
SPAIN LETRAS DEL TES ZCP 100524	EUR	6 046 000	5 968 311,16	1,64
SPAIN LETRAS DEL TES ZCP 120124	EUR	7 375 000	7 368 289,33	2,02
TOTAL ESPAGNE			39 751 719,82	10,89
FRANCE				
FRANCE TREASURY BILL ZCP 150524	EUR	7 210 000	7 114 535,58	1,95
FRANCE TREASURY BILL ZCP 200324	EUR	8 385 000	8 320 010,55	2,28
FRANCE TREASURY BILL ZCP 210224	EUR	6 278 000	6 246 237,19	1,71
FRANCE TREASURY BILL ZCP 240124	EUR	8 312 000	8 294 542,75	2,28
FRAN TREA BILL BTF ZCP 06-03-24	EUR	7 306 000	7 259 465,01	1,98
FRAN TREA BILL BTF ZCP 17-04-24	EUR	8 545 000	8 453 916,10	2,32
FRENCH REPUBLIC ZCP 02-05-24	EUR	7 357 000	7 264 478,79	1,99
FRENCH REPUBLIC ZCP 04-04-24	EUR	6 617 000	6 551 805,71	1,80
FRENCH REPUBLIC ZCP 07-02-24	EUR	6 667 000	6 639 813,65	1,82
FRENCH REPUBLIC ZCP 10-01-24	EUR	6 959 000	6 950 652,27	1,90
FRENCH REPUBLIC ZCP 12-06-24	EUR	7 976 000	7 849 171,99	2,15
FRENCH REPUBLIC ZCP 13-03-24	EUR	4 401 000	4 367 867,90	1,20
FRENCH REPUBLIC ZCP 14-02-24	EUR	5 701 000	5 673 387,00	1,55

OPCVM AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EURO INVESTMENT GRADE UCITS ETF DR

Portefeuille titres détaillé en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRENCH REPUBLIC ZCP 17-01-24	EUR	5 895 000	5 883 644,08	1,61
FRENCH REPUBLIC ZCP 28-02-24	EUR	5 720 000	5 684 256,92	1,56
FRENCH REPUBLIC ZCP 29-05-24	EUR	1 124 000	1 107 180,21	0,30
FRENCH REPUBLIC ZCP 31-01-24	EUR	5 232 000	5 214 619,67	1,43
TOTAL FRANCE			108 875 585,37	29,83
ITALIE				
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 12-01-24	EUR	8 724 000	8 716 027,01	2,39
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 12-04-24	EUR	8 492 000	8 407 689,56	2,31
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 14-03-24	EUR	6 731 000	6 686 990,87	1,83
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 14-05-24	EUR	7 249 000	7 154 715,16	1,96
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 28-03-24	EUR	9 226 000	9 146 591,07	2,51
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 31-01-24	EUR	8 742 000	8 717 171,56	2,39
ITALY BUONI TES BOT ZCP 140224	EUR	8 944 000	8 906 250,86	2,44
ITALY BUONI TES BOT ZCP 140624	EUR	6 731 000	6 624 018,24	1,82
ITALY BUONI TES BOT ZCP 310524	EUR	7 765 000	7 650 688,09	2,09
TOTAL ITALIE			72 010 142,42	19,74
PAYS-BAS				
DUTCH TREASURY CERT ZCP 280224	EUR	5 517 000	5 486 064,69	1,50
DUTC TREA CERT ZCP 27-03-24	EUR	4 001 000	3 967 359,44	1,09
DUTC TREA CERT ZCP 29-04-24	EUR	3 549 000	3 507 348,48	0,96
DUTC TREA CERT ZCP 30-05-24	EUR	2 702 000	2 661 795,65	0,73
TOTAL PAYS-BAS			15 622 568,26	4,28
PORTUGAL				
PORTUGAL TREASY BILL ZCP 150324	EUR	378 000	375 724,61	0,10
PORTUGAL TREASY BILL ZCP 190124	EUR	1 286 000	1 284 238,03	0,36
TOTAL PORTUGAL			1 659 962,64	0,46
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			357 865 411,55	98,06
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
PAYS-BAS				
NETHERLANDS ZCP 300124	EUR	7 089 000	7 069 504,08	1,94
TOTAL PAYS-BAS			7 069 504,08	1,94
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			7 069 504,08	1,94
TOTAL Titres de créances			364 934 915,63	100,00
Créances			1 571 142,62	0,43
Dettes			-1 691 641,01	-0,47
Comptes financiers			132 210,95	0,04
Actif net			364 946 628,19	100,00

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Sièges social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT